

Les acteurs de l'accompagnement des étrangers dans le Var

Répertoire des acteurs par thématiques

PREAMBULE : Quelques définitions pour y voir clair

La convention de Genève de 1951 stipule que : « le terme de **réfugié** s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

La procédure permettant d'obtenir le statut de réfugié est celle de la **demande d'asile (DA)** qui est encadré par les textes de loi français (CESEDA) et européen (Règlement Dublin III). C'est l'OFPRA qui est responsable de l'examen de la demande d'asile (et par la suite de la protection des réfugiés) et la CNDA qui est responsable de l'examen des recours contre les rejets de l'OFPRA.

Pendant la durée de l'examen de sa demande, l'étranger a un statut particulier qui le met entre parenthèse. Au terme de la procédure de DA, l'étranger peut se voir reconnaître le statut de réfugié (très protecteur), une **protection subsidiaire** ou être **débouté** de sa demande. Dans ce dernier cas, il devient alors un étranger comme les autres avec un droit ou pas à avoir une **carte de séjour**.

Un étranger est considéré en **situation régulière** dès lors qu'il est titulaire d'une **carte de séjour**. Un étranger sans carte de séjour est aussi nommé **sans papier**, il est en **situation irrégulière**. C'est la préfecture qui examine les motifs pour lesquels l'étranger demande à bénéficier d'une carte de séjour. Les règles d'obtention de la carte sont inscrites dans le **Code de l'Entrée et du Séjour et de la Demande d'Asile** (CESEDA). On parle aussi de **régime de droit commun**, pour différencier du **régime de la demande d'asile**.

Un étranger qui accède à une première carte de séjour va être considéré **comme un primo-arrivant** pendant une durée de 5 années, durée estimée de son parcours d'intégration. Un étranger sans papier en France depuis 10 ans, sera de même primo-arrivant s'il obtient une première carte de séjour.

Deux administrations ou services d'Etat gèrent les étrangers et les demandeurs d'asile : **L'OFII** (l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) qui n'a pas de bureau à Toulon (le Var est donc rattaché à la délégation de Nice) et la Préfecture Toulon, Draguignan ou Nice selon la situation.

Enfin, en ce qui concerne les jeunes mineurs arrivés seuls sur le territoire sans représentant légal, on parle de **Mineur Non Accompagné (MNA)** ou anciennement de **Mineur Isolé Etranger (MIE)**. Ils doivent faire l'objet d'une prise en charge par le Conseil départemental dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

1. L'accès au droit, les permanences juridiques

Les structures financées par l'ETAT

La COPA : La DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) est responsable pour l'Etat de l'organisation de l'accès au droit des étrangers primo-arrivants. Elle a demandé à **ESPACE** de mettre en place et de coordonner cette plateforme depuis 2015 en s'appuyant sur des acteurs locaux qui font de l'accès au droit et de l'accompagnement socio-administratif des personnes étrangères depuis de nombreuses années. Une des quatre associations a cessé son activité en juillet 2017, l'ASTI. Les autres associations sont

RCVM ----- **ADAJETI** ----- **Espace Méditerranée**

Extrait de la plaquette de la COPA

LA PLATE-FORME D'ORIENTATION
DES PRIMO-ARRIVANTS DU VAR
COPA 83

COPA 83 propose des permanences sur les principales communes du département. Ces permanences gratuites sont assurées par un réseau associatif spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des étrangers.

MISSIONS

Informar les personnes primo-arrivantes sur les services publics, associations, susceptibles de répondre à leurs besoins (accès aux droits, au logement, à la santé, apprentissage linguistique, interprétariat).




Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun des primo-arrivants.

PUBLICS

les primo-arrivants en situation régulière de nationalité extra-européenne.

TROUVER UNE PERMANENCE D'ACCUEIL
ADRESSES, HORAIRES ET JOURS


ALLEZ SUR www.espace.asso.fr OU CONTACTEZ une structure COPA 83

OFII - Office Français Immigration Intégration
61 Bd Rabatau, 13008 Marseille
Contacts : Tel : 04 91 32 53 60

Regroupement familial : rf.13@ofii.fr
Formations : integration.marseille@ofii.fr
Visite médicale : csvs13@ofii.fr
Equipe sociale : equipe.sociale13@ofii.fr


copa 83




L'ADAJETI

ADAJETI TOULON
1 et 3 rue Francis de Pressensé
83000 TOULON
☎ 09 63 21 66 05

MAISON DES SERVICES PUBLICS
Cité Berthe bat le Germinal N° 4
83 500 LA SEYNE SUR MER
☎ 04 94 10 93 50
✉ adajeti@orange.fr






ASTI DU VAR

ASTI FREJUS
201 Avenue de Verdun
83600 FREJUS
☎ 04 94 40 09 95

ASTI BRIGNOLES
5 Rue d'Entraygues
83170 BRIGNOLES
☎ 04 94 40 09 95

MAISON DE LA SOLIDARITE
Boulevard Bernard Trans
83300 DRAGUIGNAN
☎ 04 94 40 09 95
✉ asti-var@orange.fr



ESPACE MEDITERRANEE

ESPACE MEDITERRANEE TOULON
24 rue Vincent Courdouan
83000 TOULON
☎ 04 94 91 73 25

ESPACE MEDITERRANEE LA SEYNE SUR MER
25 Rue Marius Giran
83 500 LA SEYNE SUR MER
☎ 04 94 91 73 25
✉ association.atf@wanadoo.fr

RELAIS CULTUREL VAR MEDITERRANEE

RCVM HYERES
Place de la République
83400 HYERES
☎ 04 94 01 84 04

RCVM TOULON
192 avenue Vauban
83000 TOULON
☎ 04 94 09 11 40
✉ assosrcvm@orange.fr

Les associations caritatives ou de bénévoles

Le secours catholique a développé à Toulon un service d'accueil des migrants au sein de la paroisse St Vincent de Paul à Montety. La permanence juridique a lieu le mercredi après-midi.

La **CIMADE** propose une permanence d'accueil juridique le lundi de 14 h à 17 h, au 4 rue Messine, au centre-ville, à la Seyne sur mer.

RTM (Rencontre avec le Tiers Monde) à Draguignan assure des permanences d'accès au droit (tous les jours de 9/12h et 14/17h) et des ateliers sociolinguistiques.

Femmes dans la Cité propose aussi une permanence d'accès aux droits Cité Berthe, à la Seyne

2. Les structures d'accompagnement des DA

La PADA : [la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile](#) pour le Var est gérée par [France Terre d'Asile](#) à Toulon. Le Guichet Unique (GUDA) où les Demandeurs d'Asile du Var doivent se rendre pour déposer leurs empreintes et retirer leur dossier pour demander l'asile en France, se trouve à la préfecture de Nice.

Les CADA : Ce sont les dispositifs d'accompagnement les plus complets avec un hébergement en collectif, semi-collectif ou en appartement éclaté. Les DA bénéficient d'un accompagnement social et juridique.

Le nombre place en CADA est limité et ne correspond pas au nombre de demandeurs d'Asile.

Dans le Var, il en existe 3.

1. CADA de Lorgues : géré entre 2013 et 2017 par SEV (Solidarité Est Var) membre de l'UDV, sera en janvier 2018 géré par Forum Réfugié.
2. [CADA En Chemin à Hyères](#). 70 places
3. Un [CADA France Terre d'Asile](#) de 157 places éclatées entre Toulon et La Seyne sur Mer.

Les CAO sont des centres d'accueil et d'orientation qui ont été créé dans le contexte de l'évacuation de la jungle de Calais et des autres camps en France. Ceux sont des structures temporaires où les demandeurs d'asile sont en attente soit d'une décision de renvoi vers un autre pays européen dans la cadre de la procédure DUBLIN soit en attente d'une place en CADA ou autre type d'hébergement si la France a été reconnue comme pays responsable de l'examen de la demande d'asile. Les DA bénéficient d'un accompagnement social et juridique.

Les CAO sont au nombre de 3 dans le Var. Deux sont gérés par API Provence, un à Ste MAXIME, l'autre à la Seyne Sur Mer, bientôt fermé et transféré au Luc en Provence.

Les HUDA sont des dispositifs d'hébergement d'urgence. Il existe deux sous dispositifs dans cette catégorie les AT/SA et les HUDA déconcentrés. Hébergement en logement souvent éclatés (appartement pour les familles, chambres d'hôtel). L'accompagnement social et juridique y est minimum.

Dans le Var, il y en a un à Toulon géré par FTDA, un autre à Fréjus géré par [SEV](#).

Les CPH sont des Centres d'Hébergement et d'accompagnement pour les réfugiés, c'est-à-dire pour ceux qui ont obtenu le statut. Il n'y en a pas encore dans le Var.

3. Les acteurs de l'apprentissage de la langue française et de l'intégration

Les structures financées par l'ETAT

Dans le cadre du contrat intégration républicaine (CIR) les étrangers primo-arrivants peuvent se voir prescrire des cours de Français Langue étrangère selon leur niveau. Plusieurs organismes de formations dispensent ses cours : la FOL, IDEAL, ...

En complément, l'Etat finance d'autres dispositifs d'apprentissage sociolinguistiques ou de formation linguistique à visée professionnelle.

1. Renforcer l'apprentissage de la langue française et les valeurs républicaines : [CAAA \(Toulon\)](#); [Adfic](#) (Aire Toulonnaise, Hyères); [Ideal](#) (Toulon); [CSC Draguignan](#); [En chemin](#) (Hyères); [Centres sociaux](#) de Toulon
2. Favoriser l'intégration des mineurs primo-arrivants de plus de 16 ans en difficulté : Centres sociaux de Toulon; [Femme dans la cité](#) (La Seyne)



Le Capucin
Traverse des Capucins
83 000 Toulon
asso.caaa@wanadoo.fr

Secrétariat : 04 94 62 07 67

A.D.F.I.C. HYERES
Résidence « Le Roy Soleil »
Rue du Soldat Bellon
83400 HYERES

Tél : 04.94.35.49.46
Fax : 04.94 65 85 48

eMail : adfic.var@wanadoo.fr

IDEAL

28 rue Picot, 83000 Toulon
Téléphone : 04 94 89 42 45
Télécopie : 04 94 24 55 99
idealassociation@wanadoo.fr

Association En Chemin

10, Bd Frédéric Mistral
83400 Hyères
☎ 04.94.36.55.17.

Les Centres Sociaux de Toulon

FORMATION POUR L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, VIE SOCIALE / PROFESSIONNELLE ET LEGISLATION FRANÇAISE

Formation au **CENTRE SOCIAL TOULON EST** - Maison des Services Publics
1624 vieux chemin de Ste Musse 83100 TOULON. (Transport en commun - Arrêt de bus à proximité)

Contacts Téléphonique : **04 94 10 67 77 (siège) / 06 63 59 78 80 (Mme Gautier)**.

Centre Social et Culturel de Draguignan
296, boulevard Marcel Pagnol - 83300 Draguignan
Tél: 04 94 68 71 15

Femmes Dans la Cité

Av Jean Bartolini, 83500 SEYNE SUR MER (LA) fdlc83@gmail.com
04 94 06 66 60

3. [La Fondation Agir Contre l'Exclusion](#) (FACE Var) propose un accompagnement vers l'emploi pour les primo-arrivants.

NOUS TROUVER

25 rue Victor Clappier
83000 Toulon

NOUS CONTACTER

04 94 36 00 85
face.var@fondationface.org

Les associations caritatives ou de bénévoles

Dans chaque centre d'accueil ou d'hébergement des demandeurs d'asile des bénévoles interviennent pour des cours de français, des ateliers de conversation ou sociolinguistiques.

L'association L'autre c'est nous est très active au CAO ADOMA. Des bénévoles de l'association animent différents ateliers aussi au local (6 rue Corneille), au Temple Protestant.

L'autre c'est nous : contact Marie Noelle SERENO mn.sereno@gmail.com

Le secours Catholique propose des ateliers de conversation autour de l'hôtel Aurelia aux Arcs

Des bénévoles de la CIMADE proposent aussi des actions de conversation à différentes personnes.

Les Mineurs isolés ou Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Les Mineurs doivent être pris en charge par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance. Cependant, ce dispositif est saturé et de nombreux jeunes mineurs sont en attente de prise en charge, en attente d'accompagnement. Ils errent dans la journée en l'absence de scolarité (en particulier pour les jeunes de 16 à 18 ans). [La Sauvegarde \(ADSEAAV\)](#) gère cet accompagnement et cette prise en charge. Un accueil de jour est ouvert depuis quelques temps Rue VAUBAN.

A Toulon, le Secours Catholique a ouvert paroisse St Vincent de Paul à Montetty, un accueil deux jours par semaine : le lundi et le mercredi matin autour des jeux, d'un petit déjeuner. Le jeudi, il est aussi proposé un atelier cuisine et un samedi par mois un temps de rencontre festif et convivial.

Le Frère Jean Matthieu propose un accueil dans une salle à côté de la cathédrale les après-midi.

En lien avec la Sauvegarde, EXIL et HUMANISME vont accueillir des jeunes MNA dans un appartement, géré par un demandeur d'asile bénévole.

A Brignoles l'association ACCALMIE a été créée en 2017 pour apporter du soutien aux jeunes mineurs hébergés à Brignoles par la Sauvegarde.

4. Les dispositifs d'hébergements

Les dispositifs financés par l'Etat pour les DA

Les dispositifs spécifiques pour les demandeurs d'asile, sont les même que ceux de l'accompagnement global et accès au droit. Cf supra.

Les dispositifs financés par l'Etat de droit commun.

Il existe plusieurs dispositifs d'aide à l'accès au logement.

1. L'hébergement d'urgence ou mise à l'abri : dispositif 115. Ce dispositif repose sur l'accueil inconditionnel des personnes en situation de détresse sociale et qui sont à la rue. Il était jusqu'à présent ouvert à toute personne indépendamment de sa nationalité et de la régularité de son séjour. Un circulaire de mi-décembre vient de remettre ce principe d'inconditionnalité en cause et demande de n'accueillir que les personnes en situation régulière.
2. Il existe ensuite plusieurs dispositifs d'accompagnement vers le logement pour les personnes françaises ou étrangères en situation régulière géré par différentes associations : CHRIS, IML, ALT, FNADVL...Ces dispositifs sont accessibles via le SIAO (115).

Les associations, les collectifs bénévoles

Pour pallier au nombre insuffisant de places dans les dispositifs prévus par l'Etat des associations, des collectifs et des citoyens proposent des solutions alternatives.

Le réseau Welcome mis en place au niveau national par le [JRS](#) (Jesuit Refugee Service) accueille aujourd'hui 34 personnes par mois en moyenne dans le Var. C'est près d'une centaine de familles Varoises qui sont mobilisées pour cet accueil et sont dans le réseau.

Exil et Humanisme : Créé en 2017 pour faire face au nombre croissant de demandeurs d'asile sans solution d'hébergement, Exil et Humanisme propose à des demandeurs d'asile une colocation à 3 ou 4 dans des appartements autonomes moyennant une participation de 200€ par mois. Certains payent leur participation en bénévolat. Exil et Humanisme est locataire des appartements, apporte les garanties et la caution nécessaire. 8 personnes sont aujourd'hui hébergées dans 3 appartements, dont un devrait accueillir prochainement 4 mineurs en partenariat avec la Sauvegarde et géré par un demandeur d'asile bénévole et les bénévoles de l'association. Outre l'hébergement, les bénévoles assurent un suivi et un accompagnement global des demandeurs d'asile accueillis

ESCALE : Association créée en 2017, elle accueille à Salernes quelques demandeurs d'asile dans un appartement et les accompagne dans la vie quotidienne et dans les démarches administratives et juridiques.

Les Mimosas : Porté par l'autre c'est nous et des bénévoles du collectif Migrant 83, l'accueil aux mimosas est une mise à l'abri des demandeurs d'asile à la rue pour une nuit dans un centre prêté par la CMCAS (Comité des œuvres sociales des professionnels de l'énergie ancien EDF, GDF). Le repas et le transport vers ce centre situé à Hyères est pris en charge par le collectif en charge de l'animation et de la coordination de l'action.

5. Les centres de ressources juridiques régionaux à destination des professionnels

Droit des étrangers

ESPACE : hot line juridique réservée aux professionnels et bénévoles

Par téléphone au **04 95 04 30 98** du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30

Par mail : juridique@espace.asso.fr

Santé, étrangers malades

L'équipe du Comede en région PACA assure **des permanences téléphoniques régionales dédiées aux professionnels de la région PACA intervenant pour la santé, l'accès aux soins et aux droits des exilé.e.s.**

1. Permanence téléphonique socio-juridique : 04 84 89 08 61 (mardi 9h30 - 12h30)

Soutien et expertise pour l'accès aux soins, aux procédures d'obtention d'une protection maladie, aux dispositifs de droit au séjour pour raison médicale, et aux autres prestations liées à l'état de santé des étrangers.

2. Permanence téléphonique médicale : 04 84 89 08 62 (mardi 9h30 - 12h30)

Soutien et expertise relatifs aux soins médicaux, à la prévention, aux bilans de santé, et aux aspects médico-juridiques pour le droit des étrangers.

Droit International Privé

[BRRJI Bureau Régional de Ressources juridiques Internationales](#) :

Le BRRJI est un service d'information en droit international privé et droit des étrangers pour les professionnel.le.s (questions relatives au droit de la famille, à l'état civil et à la nationalité)

Tous les matins permanence téléphonique au 04 96 11 07 99 ou par mail au brjji@cidff13.net